décor illuminées pour un soir et qui vont s'éteindre avec le flambeau de la fête qui les éclairait. — THILDA. (*France.*)

LETTRE DE PARIS

(*de notre correspondant particulier*

Paris, 10 janvier

Le nouveau ministère n'accordant ni l'amnistie, ni même les grâces sur lesquelles croyaient pouvoir compter les partisans de la Commune, l'extrême-gauche lui déclare la guerre. Cette déclaration, que faisait pressentir le langage tenu depuis deux jours par des journaux tels que le *Rappel*, la *Lanterne*, le *Mot d'Ordre*, le *Petit Parisien* et le *Citoyen*, est, aujourd'hui, passée à l'état de fait accompli.

Les organes du parti prennent, en effet, position, le *Rappel* en remplaçant par M. Rochefort, M. C. Pelletan, son principal rédacteur, qui passe à la *Justice*, la nouvelle feuille fondée par M. Clémenceau; le *Mot d'Ordre* en établissant des succursales à Lyon et à Marseille. De son côté, le groupe présidé par M. Louis Blanc ne reste pas inactif, car il se préoccupe déjà du dépôt, à l'ouverture de la session, d'une nouvelle proposition d'amnistie.

Comme vous le voyez, les hostilités ne vont pas tarder à s'engager. Avant la fin du mois, les amis et adversaires du cabinet se compteront, et ces derniers ne sont pas sans espérer que, grâce au concours des droites, ils finiront par mettre en échec M. de Freycinet et ses collègues, sinon sur la question d'amnistie, au moins sur celle de la magistrature ou quelqu'autre réforme qui tient particulièrement à cœur au ministère.

Il est certain que si les conservateurs le veulent bien, il dépendra d'eux, en précipitant la chute du cabinet, d'ouvrir la voie ministérielle à MM. Henri Brisson, Floquet et Allain Targé, en attendant l'avènement d'un ministère Clémenceau, Madier Montjau et Louis Blanc. De la sorte l'expérience des différents programmes radicaux se trouverait faite d'ici à 18 mois, et les électeurs, séduits ou désabusés, pourraient se prononcer, en connaissance de cause, aux élections de 1881, pour ou contre le progrès républicain.

Cette perspective est d'autant plus tentante que si on laisse les choses se dérouler paisiblement, c'est-à-dire suivre le train ordinaire de la vie parlementaire, les prochaines élections législatives arriveront sans que l'expérience ait pu être menée jusqu'au bout. Admettons, en effet, que la Chambre soit consultée sans avoir été jusqu'à un Cabinet de la nuance la plus accentuée de l'extrême gauche, M. Louis Blanc et ses amis seront en droit de dire aux électeurs : « Ah ! si nous avions eu le pouvoir, vous n'en seriez pas où vous en êtes ? Votez donc pour nous et vous verrez si la pluie des alouettes toutes rôties est aussi chimérique qu'on le prétend sous le régime républicain. »

Et le suffrage universel les croira ; il voudra voir à l'œuvre le radicalisme et nous en aurons encore pour quatre ans à nous débattre sous le coup d'une nouvelle Chambre dont les expériences seront cette fois révolutionnaires au premier chef et précipiteront le pays aux abîmes. Ne soyez donc pas étonné si, au début de la session, les groupes de droite, préoccupés de cette éventualité, discutent la ligne de conduite à suivre, et si dans l'impossibilité d'obtenir du Cabinet actuel des garanties touchant la liberté de conscience, la liberté de l'enseignement et le maintien des grandes assises sur lesquelles repose l'ordre social tel qu'il est aujourd'hui constitué en France, ils ne réservent leur action de façon à la faire prévaloir au mieux de l'avenir du pays.

La Bourse semble convaincue, comme les radicaux, que le cabinet Freycinet emboitera le pas de son prédécesseur, qu'il n'innovera rien, pas plus en finance qu'en politique, et c'est pourquoi elle monte. La situation extérieure lui paraît rassurante, surtout maintenant que le maintien de M. de Saint-Vallier à son poste a cessé de faire question. La spéculation considère, en effet, que si notre ambassadeur a consenti à rester provisoirement à Berlin, cette résolution implique en réalité l'abandon de sa démission.

D'autre part, le marché est toujours convaincu que la conversion est plus que jamais ajournée. M. Magnin, dit-on, se serait exprimé formellement à cet égard. Quant au rachat des chemins de fer, il rencontrerait, dit-on, une telle *opposition* au sein de la majorité, que le cabinet se gardera bien de l'aborder dans la prochaine session. L'on ajoute même que plusieurs des collègues de M. de Freycinet sont loin d'être acquis à ce projet, qui, par cette raison, ne figurera à aucun titre dans la déclaration ministérielle. On se plait à croire, au surplus, que le gouvernement s'efforcera de donner le pas aux questions politiques, et que si, par exemple, il insiste pour que la discussion et le vote du budget aient lieu dans le cours de la session ordinaire, il en résultera un dérivatif à l'endroit de certaines revendications aussi embarrassantes pour la majorité que pour le gouvernement.

M. Magnin ne devant faire subir aucune modification au projet de budget, dont les bases ont été préparées par M. Léon Say, qui en avait conféré déjà avec la commission, il n'y aura de ce chef aucune difficulté et le dépôt pourra avoir lieu sans aucun retard. Bien entendu que le nouveau ministre des finances propose, comme son prédécesseur, les dégrèvements promis sur les sucres et sur les vins.

Le dernier bilan de la Banque accuse une diminution de 7.968.652 fr. dans l'encaisse et de 7.691.000 fr. dans la circulation des billets. Le portefeuille commercial a augmenté de 2.945.891 fr. Les comptes courants des particuliers se sont accrus de 8.300.000 fr.; le compte créditeur du Trésor a perdu 23.500.000 fr. Les bénéfices de la semaine sont de 556.000 fr

La Bourse a été, aujourd'hui, un peu meilleure qu'hier, mais le marché a été peu actif. Le 5 0/0 a débuté à 116-45, puis s'est élevé à 116.70.

La grande réforme du général Farre, dans le haut personnel de l'administration de la guerre, est l'événement du jour. Tout le monde a voulu lire le *Gaulois* et la *Paix*, qui ont donné les premiers la nouvelle. Tous les directeurs généraux, militaires ou non, sont renvoyés ; le duc d'Aumale et le général Deligny redeviennent simples généraux de division en disponibilité. Le maréchal Canrobert ne sera plus rien ; il conservera tout juste son grade dont il ne peut être dépossédé. Toutes les traditions seront jetées aux quatre vents du ciel.

Rien d'ancien ne survivra; l'œuvre de régénération sera complète ! Voilà ce qui s'appelle agir résolument. « Bien taillé, disait la Reine Catherine; maintenant il faut coudre. » M. le général Farre ne semble pas effrayé de cette dernière recommandation. Il a sans doute sous la main des Gouvion-St-Cyr, des Préval, peut-être même des Turenne. En tous cas, nous voilà lancés à fond de train dans les idées des radicaux et des intransigeants du *Mot d'Ordre*. Notez que la *Paix* elle-même, qui a lancé la première ces actes de force dans la circulation, reconnait que les officiers généraux sacrifiés « sont des hommes d'une réelle valeur, dont le ministre de la guerre apprécie le mérite. » L'aveu est déjà bon à citer, mais il est escorté d'une autre indiscrétion plus remarquable encore. » M. le général Farre, dit la *Paix*, n'a pas cru devoir reculer devant cette mesure, qui a un caractère essentiellement politique. » Ainsi voilà huit ou dix vieux serviteurs du pays, réputés parmi ceux auxquels on reconnait les plus hautes facultés militaires, le plus grand mérite comme administrateurs, qui sont renvoyés sous la remise sans souci aucun des véritables intérêts de notre armée. Jamais on ne joua avec l'avenir de notre pays avec une telle désinvolture.

Il n'y a plus à revenir sur ces désastreuses résolutions. Elles paraîtront dès demain dans notre feuille officielle.

Le mouvement préparé par M. Cazot contre les juges de paix à révoquer paraîtra lundi ou mardi. Le mouvement préfectoral sera un peu plus lent à venir; mais il paraîtra dans la semaine.

En revanche, on est loin d'avoir arrêté le fameux programme.

---

pas souvent. Presque toujours mes camades avaient leurs sous en rentrant ; moi, je ne les avais presque jamais. Cela redoublait la colère de Garofoli. « Comment donc s'y prend cet imbécile de Mattia ? » disait-il. Il y avait un enfant qui, comme moi, montrait des souris blanches et qui avait été taxé à quarante sous, que tous les soirs il rapportait. Plusieurs fois, je sortis avec lui pour voir comment il s'y prenait et par où il était plus adroit que moi. Alors je compris pourquoi il obtenait si facilement les quarante sous et moi si diffisilement mes trente. Quand un monsieur et une dame nous donnaient, la dame disait toujours : « A celui qui est gentil, pas à celui qui est si laid. » Celui qui était laid, c'était moi. Je ne sortis plus avec mon camarade, parce que si c'est triste de recevoir des coups de bâton à la maison, c'est encore plus triste de recevoir des mauvaises paroles dans la rue, devant tout le monde. Vous ne savez pas cela, vous, parce qu'on ne vous a jamais dit que vous étiez laid ; mais moi... Enfin, Garofoli voyant que les coups n'y faisaient rien, employa un autre moyen. «Pour chaque sou qui te manquera, je te retiendrait une pomme de terre à ton souper, me dit-il. Puisque ta peau est dure aux coups, ton estomac sera peut-être tendre à la faim. » Est-ce que les menaces vous ont jamais fait faire quelque chose, vous ?

— Dame, c'est selon.

— Moi, jamais ; d'ailleurs je ne pouvais faire plus que ce que j'avais fait jusque-là ; et je ne pouvais pas dire à ceux à qui je tendais la main : « Si vous ne me donnez pas un sou, je n'aurai pas de pommes de terre ce soir. » Les gens qui donnent aux enfants ne se décident pas par ces raisons-là.

(*A suivre*)

La lampe électrique

Le monde savant s'occupe beaucoup de la nouvelle invention de M. Edison. En attendant que nous sachions ce qu'il y a de vrai dans cette découverte, nous continuons à enregistrer les renseignements publiés à ce sujet. Un correspondant au *Journal des Débats* lui écrit aujourd'hui :

« ..... La lumière est d'une fixité admirable ; elle n'a plus cette teinte triste et si désagréable des lampes à arc voltaïque, ni cet éclat qui blesse le regard. C'est la lumière électrique, et cependant ce n'est plus la lumière électrique que nous connaissons ; si l'on n'était pas au courant, on se demanderait assez volontiers — qu'elle est cette lumière qui est chaude au regard, gaie, blanche, éclairante et d'une régularité incomparable. Et cette belle lumière ne répand aucun gaz délétère et elle est dépourvue de chaleur. La main posée sur le globe de verre n'éprouve aucune sensation de chaleur. Les visiteurs s'amusent à faire varier l'éclat de la lumière en baissant ou relevant le bouton régulateur de chaque lampe. On entoure aussi les compteurs qui sont curieux à examiner. Le courant pendant son passage, détermine un dépôt galvanique de cuivre marque la quantité d'électricité dépensée. — C'est d'une exactitude mathématique. A vrai dire, on ne s'attendait pas à un succès aussi complet. Je n'ose pas trop encore avancer de chiffres; j'attendais que les huit cents lampes que l'on prépare en ce moment soient posées et qu'une expérience sur une plus large échelle qui va être prochainement faite à New-York me permette d'être affirmatif. Tout ce que je puis dire aujourd'hui, c'est qu'à Meulo Park on admet qu'un cheval vapeur suffit pour entretenir huit à dix lampes de 16 bougies. La machine à vapeur brûlant par cheval 1 k. 500, la dépense pour les huit lampes ou les 128 bougies ne reviendrait qu'à 6 ou 7 c. par heure. La résistance pour chaque lampe est de 100 ohms. L'inventeur a trouvé qu'il y avait, au point de vue économique, avantage à porter la résistance à cette valeur relativement grande. Quant à l'organisation du nouveau système et au mode d'exploitation, il faudra juger l'invention à l'œuvre.

M. Edison compte établir dans chaque quartier des stations centrales avec de puissants moteurs actionnant toute une série de petits générateurs qu'il trouve préférables aux grands. Les courants électriques se dissémineront par les fils dans toutes les maisons sur un réseau de 1200 mètres environ. On vendra la lumière au bec comme on le fait pour le gaz, d'après la consommation journalière. Pendant le jour, on pourra utiliser l'électricité à la production de la force motrice à domicile. Les fils pénétrant à tous les étages des maisons, il suffira de les mettre en communication avec un moteur approprié pour faire marcher des machines à coudre, des tours, en un mot tous les outils de la petite industrie. Quoi qu'il en soit, si l'on juge de l'avenir par le présent, je ne crois pas exagérer en avançant que l'invention de M. Edison va amener une véritable révolution dans nos procédés d'éclairage, et même dans le mode de production de la force motrice. »

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

M. le receveur des postes de Roubaix nous communique cet avis :

« A partir du 16 janvier, un nouvel envoi pour les lignes de Paris et de Calais aura lieu le soir à 8 h. 20. La dernière levée *au bureau* sera faite à 7 h. 45. »

Le Maire de Tourcoing vient d'adresser aux négociants et industriels de la ville, la lettre suivante :

Tourcoing, le 8 janvier 1880

Monsieur,

Lorsque pour obtenir l'envoi régulier des charbons et matières premières, j'ai fait d'actives démarches, il y a un mois, auprès de M. le Préfet, ce haut magistrat m'a informé que la Cie du chemin de fer du Nord se plaignait des lenteurs que le Commerce de Tourcoing mettait à procéder à l'enlèvement des marchandises et m'avertissait que, si l'on ne parvenait pas à obtenir plus de diligence et de bonne volonté, les expéditions ne pourraient manquer d'en souffrir.

Mon Administration s'est entendue, dès lors, avec M. le président de la Chambre de commerce et vous avez reçu, de la part de cette assemblée, des invitations pressantes pour seconder les efforts tentés par le chemin de fer dans le but de faire cesser un encombrement on ne peut plus regrettable pour tout le monde.

Depuis, le dégel est arrivé, les voies de transport sont redevenues libres et presque tous les inconvénients de force majeure ont disparu, pour la plupart des gares du réseau.

Mais, l'encombrement de la gare de Tourcoing est toujours à peu près le même et M. le Préfet me le signale.

De son côté la Compagnie du Nord s'en plaint vivement, attribuant aux lenteurs du commerce une situation préjudiciable pour tous.

Elle vient donc de renouveler auprès de moi ses instances, m'informant qu'elle est obligée de faire retenir en garage sur différents points de la ligne un nombre considérable de wagons chargés à destination de Tourcoing, et qu'elle ne pourra les faire acheminer sur notre gare qu'autant que le commerce, en enlevant plus rapidement le stock actuel, la mette en mesure de recevoir les nouveaux arrivages.

Elle insiste d'autant plus à cet égard qu'elle entrevoit, a cause de la période prochaine des ventes de laines, un nouveau courant d'expéditions auquel elle devrait fatalement imposer un arrêt, si sa gare ne retrouvait pas ses allures normales, à court délai.

J'ai donc l'honneur d'insister de la manière la plus pressante auprès des commerçants, industriels et camionneurs pour que ces efforts nouveaux soient effectués afin de conjurer les inconvénients et les dangers d'une situation qui ne pourra que s'aggraver d'une manière sensible, si chacun n'y met point une grande bonne volonté et une activité constante pendant un certain laps de temps.

Pour faire face à des circonstances exceptionnelles, il faut des moyens exceptionnels; c'est donc aux commerçants, industriels et camionneurs de créer ces moyens exceptionnels; leur intérêt est trop en jeu pour qu'ils n'apportent pas une attention particulière à la présente recommandation.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le premier adjoint faisant fonctions de Maire,
D. DEBUCHY.

La préfecture du Nord nous adresse la liste suivante des souscriptions recueillies au profit de la classe ouvrière ;

Ascq, 1,866 fr. 90. — Bersée, 2,203 fr.; charbon et farines, — Bois-Grenier, 1,075 85. — Emmerin, 386. — Ennetières-en-Weppes, 590 60. — Ennevelin, 552,05. — Erquinghem-Lys, 1400 95; bons en nature. — Forest, 163 50. — Frelinghien, 1,738 85. — Hellemmes-Lille, 1,385 70. — Lesquin, 1,410 55. — Lezennes, 225 05. — Linselles, 2,894; un wagon de charbon 175 hect. de coke. — Provins, 314 75, 1,500 k. de charbon. — Sailly-lez-Lannoy, 371 65. — Tressin, 42,55. — Wambrechies, 3,000. — Wasquehal, 2,933 50.— Awoingt, 50 hect. charbon par Mme veuve Frédéric Noché. — Bertry, 880. — Reumont, 206 25; dons en nature. — Gœulzin. — 175 20. — Merckeghem, 121. — Wormhoudt. — 973 90. — Hergnies, 166 67.

Une somme de 6,500 fr. vient d'être répartie par M. des Rotours entre les communes des cantons qu'ils représente à la Chambre des députés et au Conseil général.

On annonce que le ministre des finances doit adresser aux percepteurs une circulaire pour les autoriser à recevoir à leurs caisses, pendant tout le mois de janvier, les pièces d'argent qui devaient cesser d'avoir cours le 31 décembre, et dont un grand nombre sont encore en circulation.

Il faudrait bien se hâter, car voilà bientôt quinze jours qu'on attend cette circulaire.

On n'attend pas avec moins d'impatience l'émission de nouvelles petites pièces, pour mettre un terme à la gêne excessive du petit commerce.

L'explosion de Bersée. Trois victimes

Nous recevons des renseignements complets sur le terrible accident qui a mis jeudi soir en émoi la commune de Bersée.

L'établissement de M. Lepeuple se compose d'une maison d'habitation, de divers hangars, granges et écuries, d'une crêmerie, etc. Le corps de logis s'étend sur un plan parrallèle à celui des bâtiments de ferme proprement dits dont il est séparé par une grande cour. La crêmerie est située à l'extrémité de la cour, entre la maison et les granges.

En face de la salle à manger, dont la fenêtre et la porte vitrée donnant sur la cour sont séparées par un trumeau, et à une distance de 20 mètres, se trouve un petit hangar. C'est là que fonctionnait la machine qui a fait explosion.

M. Lepeuple était à dîner, vers six heures du soir, dans la salle à manger, avec sa femme et son beau-frère, M. Lecouffe. La table était dressée derrière le trumeau ; M. Lecouffe occupait la première place, ayant à sa droite Mme Lepeuple et en face M. Lepeuple. Dans la position qu'ils occupaient, les convives ne pouvaient être atteints.

Mais une triste fatalité voulut que M. et Mme Lepeuple quittassent leur place.

M. Lecouffe ayant demandé une fourchette madame Lepeuple se dirigea pour en prendre une vers un buffet situé à l'extrémité de la salle. Pour y arriver, il fallait passer devant la porte vitrée dont nous avons fait mention plus haut.

Or, l'explosion se produisit juste au moment où la malheureuse femme se trouvait près de cette porte. Celle-ci vola en éclats et un fragment de la machine atteignit madame Lepeuple au font et lui fractura le crâne.

En même temps M. Lepeuple s'étant aperçu que sa bonne qui était à la crêmerie, avait oublié sa lanterne allumée, sortit dans la cour avec ladite lanterne pour la lui porter. Il n'avait pas vingt pas. que le cylindre, lancé avec une force prodigieuse, l'atteignit en pleine poitrine, lui écrasa les poumons, le cœur et toutes les entrailles et l'étendit raide-mort.

M. Lecouffe, qui était resté à table, fut préservé par le trumeau et en fut quitte pour la peur.

Quant à la bonne, qui se trouvait elle aussi dans la cour, elle ne reçut aucun éclat, mais elle fut projetée à une distance de dix mètres.

Nous ne parlons pas de l'ouvrier mécanicien qui faisait marcher la machine et qui, comme nous l'avons annoncé hier, a été réduit en bouillie.

Voici maintenant les causes probables de l'accident — nous disons probables, car on ne peut guère sortir des suppositions, attendu que la seule personne qui pouvait donner des renseignements précis a été tuée sur le coup.

La machine était semi-fixe et verticale. M. Lepeuple l'avait achetée d'occasion, il y a une quinzaine de jours. S'étant aperçu de fuites à la rivure verticale, et ayant appris qu'il y avait à Templeuve un bon ouvrier mécanicien, le nommé Dindal, il le fit venir jeudi et le chargea de la réparation de la machine.

Dindal mâta la tôle près des rivés où se produisaient les fuites, puis alluma le feu et mit la machine en pression afin de s'assurer que la réparation était bien faite. Mais à mesure que la pression montait les fuites de vapeur devenaient plus vives. L'ouvrier, croit-on, continua de mâter, bien qu'il soit très dangereux de frapper la tôle lorsqu'elle est descendue par la chaleur.

C'est alors que le générateur, qui devait être d'ailleurs rongé a une certaine profondeur, s'est crevé.

On n'a pas retrouvé la pièce de tôle où la réparation avait été faite.

Il est certain que l'eau n'a pas manqué, au contraire, il devait y en avoir une grande quantité, si l'on en juge par la force de l'explosion.

On a constaté après l'accident que pas une pièce du généraeur n'était restée en place. La calotte supérieure, ainsi que le petit dôme portant les soupapes, ont été séparés net de l'enveloppe verticale, laquelle a été complètement déroulée et est devenue plane. Des pièces du générateur ont été lancées à 40 mètres au-delà du bâtiment.

M. Lepeuple, dit l'*Echo du Nord*, avait obtenu une médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878. Il avait également remporté de nombreuses récompenses dans les différents concours de la région du Nord. Le pays perd en lui un de ses agriculteurs les plus distingués.

L'état de Mme Lepeuple, grièvement blessée, inspire de vives inquiétudes. — Les funérailles des victimes auront lieu lundi.

ARQUES. — La brigade de gendarmerie a saisi au hameau de Beaudringhem, commune de Campagne-Wardrecques, vers minuit, une voiture attelée d'un cheval, contenant une charge de 200 kilogrammes de tabac en feuille. Le conducteur a réussi à s'échapper.

ARRAS. — Il y a parfois dans les villages de singuliers farceurs : on nous cite un fait extrêmement regrettable, qui s'est passé il y a quelques jours dans une commune des environs d'Arras, et qui montre que certains jeux finissent souvent fort mal.

Dans un cabaret où l'on dansait, se trouvait une pauvre fille qui ne faisait de mal à personne, mais que deux individus se mirent à plaisanter sur ce qu'elle avait de vilains yeux : « des mots, on en vint sans doute aux plaisanteries plus touchantes, » — nous ne pouvons croire qu'il y ait eu méchanceté, — mais il arriva si bien, qu'en fin de compte, la pauvre enfant reçut un coup qui lui creva un œil.

Tous les soins du médecin ont été impuissants à sauver l'organe.

Ses tourmenteurs lui trouvaient de vilains yeux ; l'ont-ils rendue plus belle ? Il est probable que non, et de plus ils pourraient payer cher l'accident qu'ils ont causé.

CALAIS. — Le 14 février aura lieu au conseil de préfecture, à Arras, l'adjudication des travaux en construction des murs de quais du nouveau bassin à flot.

L'estimation des travaux s'élève à 3 millions 800,000 fr. : le cautionnement à fournir à 86,100 francs.

ESCAUDŒUVRES. — Hier, vers minuit, un incendie a détruit une grange et les récoltes en blé, foin et avoine qu'elle renfermait. au préjudice de M. Tartullier Amand, propriétaire, et M. Ch. Facon, locataire. La perte, évaluée à 3,400 fr., est couverte par une assurance.

FRESNES. — Un petit enfant, âgé de 9 ans, voulant faire chauffer du cafe sur une gril, fit un faux pas et tomba les bras et la figure dans le feu.

On envoya chercher le médecin, qui, après l'avoir soigné, déclara qu'il est gravement brûlé et qu'il ne passera peut-être pas la semaine.

Etat-Civil de Roubaix. —

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 10 janvier.— François Vermandere, rue de Lannoy, 239. — Henri Devisscher, rue du Tilleul, cité du Coq-Français, 9. — Paul Florent, rue d'Arcole, cité Saint-Léon, 8. — Désiré Castelain, rue Vaucanson, 55. — Marguerite Hannotte, rue de Grouy, 9. — Emile Huyghe, rue des Arts prolongée, 235.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 10 janvier. — Julienne Scherpereel, 1 mois, rue de la Paix, 53. — Marie Henry, 34 ans, couturière, rue de Mouveaux, 94. — Jeanne Sermé, 4 ans, rue Ste-Thérèse, cour Bernard, 33. — Céline Labbé 1 an, rue Watt, cour Six-Gadenne, 15. — Casimir Brienne, 27 ans, maçon, rue des Longues-Haies, cour Debaisieu. — Blanche Gilles, 2 mois, rue de l'Industrie, maison Dhalluin. — Jean Vercruysse, 68 ans, marchand de ferraille rue du Bassin, 9. — Clémence Nef, 1 an, rue de Tourcoing, cour Lecomte. — Augustin Feret, 61 ans, peigneur, rue Cadeau, 205. — Henriette Carré, 44 ans, sans profession, rue Bernard. — Hyppolite Pierrart, 32 ans, charron, Hôtel-Dieu. — Elise Janssens, 1 an, rue de l'Epeule, cour Malakof, 94. — Philomène Lallemand, 16 ans, tisserande, aux 3 Ponts, maison Desprets, 25. — Hermance Briffaut, 1 an, rue d'Alma, cour Fraignac, 3. — Jules Dupont, 46 ans, brosseur, rue Daubenton, 105. — Desbouvrie, présente sans vie, rue Bernard. — Jean Agache, 64 ans, teinturier, rue de la Planche-Trouée.

Etat-civil de Tourcoing

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 9 janvier. — Jean-Baptiste Vandecasteel, chemin des Carliers. — Camille Lepesqueur, rue de Menin. — Alfred Vincent, Blanc-Seau.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 9 janvier. — Marguerite Marécaux, 1 an et 3 mois, chemin des Mottes. — Augustin Delbecque, 57 ans et 8 mois, rentier, rue du Tilleul. — Louis Dessauvages, 64 ans, redoubleur, veuf de Marie Hus, rue des Trois Pierres. — Florimond Malfait, 35 ans, fileur, Epine. — Fidèle Van Elslande, 59 ans et 7 mois, négociant, époux de Marie Motte, rue du Haze.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille HAZEBROUCK, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Louis DUPONT, décédé à Hem, le 9 janvier 1880, à l'âge de 64 ans et 9 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI ET SERVICE SOLENNELS qui auront lieu le lundi 12 courant, à 9 heures 1/2, en l'église d'Hem. — L'assemblée à la maison mortuaire, chez M. Desprez-Bonte, brasseur, à Hem.

Les amis et connaissances de la famille DUPONT-VANGANSBEKE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de M. Jules-César DUPONT, fabricant de brosses, décédé à Roubaix, le 10 janvier 1880, à l'âge de 46 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister à la MESSE DE CONVOI qui sera célébrée le lundi 12 courant, à 9 h. 1/2, aux VIGILES, le même jour, à 4 h. et aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le mardi 13 dudit mois, à 9 h. 1/2, en l'église du Sacré-Cœur. — L'assemblée à la maison mortuaire rue Daubenton, 103.

Les amis et connaissances de la famille DESBOUVRIE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Henriette-Marie-Joseph CARRÉ, décédée à Roubaix, le 10 janvier 1880, dans sa 45e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la MESSE DE CONVOI, qui sera célébrée le lundi 12 courant, à 8 heures 1/2, aux VIGILES le même jour, à 4 heures, et aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le mardi 13 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth. — Lassemblée à la maison mortuaire, rue Bernard, 73.

Les amis et connaissances de la famille RACHEZ-LOMBART, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle Angèle-Hortense RACHEZ, demoiselle d'Honneur de Notre-Dame d'Assistance, décédée à Roubaix, le 9 janvier 1880, à l'âge de 16 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le Lundi 12 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Joseph. Les VIGILES seront chantées le Dimanche 11 à 4 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Meyerbeer, 12, au Cul-de-Four. — L'OBIT DU MOIS sera célébré le lundi 9 février.

Les amis et connaissances de la famille DEVOS-DE POORTERE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Eugénie-Sophie-Catherine DEPOORTERE, décédée subitement à Roubaix, dans sa 76e année, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la MESSE DE CONVOI, qui sera célébrée le Lundi 12 courant à 7 h. 1/2, aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le Mardi 13 dudit mois, à 10 heures 3/4, et aux VIGILES qui seront chantées le même jour, à 4 heures du soir, en l'église du Sacré-Cœur. — L'assemblée à la maison mortuaire, boulevard de Strasbourg, (derrière l'église du Sacré-Cœur).

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église paroissiale de Notre-Dame, à Roubaix, le mardi 13 janvier 1880, à 9 h. pour le repos de l'âme de *Dame Christine* HOUZET, veuve de M. Alexandre DÉPLANQUE, décédée à Roubaix, le 10 décembre 1879, à l'âge de 80 ans, et 5 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré le lundi 12 janvier 1880, à 9 h. 1/2, en l'église Notre-Dame, pour le repos des âmes de Mademoiselle Marie-Léonie-Clémence BECQUART, décédée à Roubaix, le 19 décembre 1878, dans sa vingt-septième année, et de Monsieur Jules-Auguste BECQUART, caporal au 65e de ligne, mort glorieusement à la bataille de Saint-Quentin, le 19 janvier 1871, dans sa vingt-et-unième année.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 12 janvier 1880, à 9 heures et demie, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Joseph LEZY, veuf de Dame Marie-Cécile BONAVE, décédé à Roubaix, le 11 décembre 1879, dans sa soixante-neuvième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis, comme en tenant lieu.

Vous êtes aussi prié d'assister à l'OBIT de la Confrérie des Fidèles Trépassés, qui aura lieu le mercredi 14 courant, à 7 heures, en l'église Notre-Dame.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 12 janvier 1880, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Amélie-Elodie BERNAERT, épouse de Monsieur Henri VANACKERE, décédée à Roubaix, le 15 janvier 1879, à l'âge de 31 ans et 6 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Belgique

— COURTRAI. — Un incendie a éclaté à Courtrai pendant la nuit de mardi à mercredi. La fabrication de demi-laines de M. Nys, la plus grande de toute l'agglomération a été complètement détruite.

— KAIN. — M. l'abbé Hollebecq, de la Congrégation de la Sainte-Union, est déchargé sur sa demande de ses fonctions de Supérieur du Collége de N.-D. de la Tombe, à Kain. Il est remplacé par M. l'abbé Debacq, professeur de quatrième latine au Collége d'Enghien.

Dans ce même collége d'Enghien, M. l'abbé Wattecamps remplace M. Defacq ; M. l'abbé Hanse remplace M. Wattecamps. Un ecclésiastique est désormais attaché à la direction du Collége Saint-Victor, à Fleurus.

— TOURNAI. — Le niveau de l'Escaut s'est notablement abaissé depuis hier : la baisse est d'environ 40 centimètres.

ALLAIN. — Un terrible accident a failli arriver avant-hier, à midi, à Allain : M. le docteur Moreau traversait la voie ferrée reliant diverses carrières si nombreuses dans cette localité, quand la voiture qu'il conduisait fut prise en écharpe par un wagonnet chargé de pierres ; le cheval fut tué sur le coup et la voiture fortement endommagée. M. Moreau fut assez heureux pour n'éprouver aucun mal.

DINANT. — Les journaux de Dinant rapportent qu'une jeune Anglaise vient de mourir victime d'un bien triste accident. Cette jeune fille avait nettoyé ses gants avec du pétrole ou de l'essence minérale. S'étant ensuite gantée, elle approcha l'un de ses doigts d'une lumière pour brûler un bout de fil. La flamme lui enveloppa la main. Ayant instinctivement voulu l'éteindre avec l'autre main, la malheureuse eût les deux mains affreusement carbonisées. Les médecins jugèrent l'amputation nécessaire, mais la jeune fille a succombé avant l'opération.

FAITS DIVERS

On écrit de Constantine, 3 janvier :

« La diligence faisant le courrier de Jemmapes quittait avant-hier Guelma, vers sept heures du soir, l'obscurité était complète. Malgré cela, le conducteur eut l'idée d'abandonner la grand'route pour prendre un chemin de traverse et il arriva au gué Ferat, sur la Seybouse, gonflée par la fonte des neiges. C'est là qu'eut lieu une terrible catastrophe. La diligence entra dans la rivière ; malgré tous leurs efforts, les chevaux furent entrainés, la voiture ne tarda pas à chavirer.

» Après une lutte lugubre, qui a duré deux heures, les personnes accourues sur les bords de la Seybouse purent constater que sur huit personnes que renfermait la diligence deux étaient mortes, quatre avaient disparu dans les eaux, deux seulement étaient sauvées. »

— Un père de famille de la commune de Baud (Morbihan), avait enfermé sa petite fille, en manière de punition, dans une grange, tandis que toute la famille se rendait aux champs La toiture de la grange, adossée à un remblai élevé, était, parait-il, en mauvais état. Pendant l'absence des parents, un loup affamé s'élança sur la toiture et, de là, parvint à pénétrer dans la grange... Quand le père, de retour de son travail, voulut rendre la liberté à la petite prisonnière, il fut presque renversé en ouvrant la porte, par le loup qui s'échappait à toute vitesse.

Il ne revint de sa surprise que pour apercevoir, gisant inerte sur le sol piétiné, sa pauvre enfant, qui n'était plus qu'un cadavre égorgé, sanglant, et déjà à moitié dévoré.

— Voici un racontar qui fait son chemin dans les cercles diplomatiques :

Le comte de Saint-Vallier s'est rendu, il y a quelques jours, à Varzin, pour faire part au prince de Bismarck de sa résolution bien arrêtée ne se démettre de son ambassade.

— Savez-vous qui on vous donnera pour successeur ? lui aurait demandé le prince.

— Je crois que ce sera M. Challemel-Lacour.

— Ah ! M. Carayon-Latour, reprend M. de Bismarck.

— Non : M. Challemel-Lacour.

— J'ai bien entendu : M. Carayon-Lacour...

— Pardon, mon prince, j'ai dit : Challemel-Lacour.

— Comment ! mais je croyais qu'il avait été fusillé ?

Allusion ironique au fameux : « Qu'on fusille ces gens-là ! »

— LA MISÈRE EN PRUSSE. — D'après des rapports lus dans le comité chargé de recueillir des souscriptions pour les victimes de la famine dans la Haute-Silésie, la misère dans cette province a pour effet immédiat une profonde démoralisation de la population.

Les malheureux qui reçoivent des vêtements les vendent à vil prix à des spéculateurs ; la plupart ont perdu toute énergie et montrent une grande répugnance pour le travail.

Le bruit a couru, parmi la population éprouvée, qu'au 1er janvier, le gouvernement promulguerait une loi, en vertu de laquelle personne n'aurait plus besoin de travailler.

Le roi nourrirait tout le monde. On disait aussi, et les paysans ajoutaient foi à ces absurdités, que l'empereur de Russie avait été tué dans une explosion, que le roi allait mettre fin à la misère, etc.

— L'*Impartial de la Haute-Marne* rend compte d'une tentative d'assassinat commise sur une sœur de la Doctrine chrétienne de SainteDidier :

« Lundi 5, à 6 heures du matin, la sœur Camille sortait de l'établissement des Ecoles de la Doctrine chrétienne, situé derrière l'église, pour se rendre à la messe. Elle aperçut un homme adossé au mur, dans la rue Guy-de-Bourbon : elle s'arrêta et retourna ses regards du côté de l'établissement où elle vit de la lumière, ce qui l'engagea à continuer sa route.

» A peine avait-elle fait quelques pas, que l'homme sortit de sa retraite et lui demanda 50 fr.

« Au premier abord, la sœur se mit à rire en lui disant : « Vous n'y pensez pas. Si » vous voulez venir à la maison peut-être » on vous les donnera. » C'est à ce moment que la peur la prit. Au lieu de fuir du côté de la Poste, elle retourna sur ses pas pour rentrer dans l'établissement situé dans une véritable impasse, bien favorable aux desseins meurtriers de l'agresseur.

» L'individu la voyant fuir la saisit par sa pélerine et, arrivé près de l'établissement, il la bloqua contre le mur. Là, lui appuyant le coude gauche sur la poitrine, il se mit en mesure de la fouiller de la main droite.

» La sœur délicate de sa nature trouva en ce moment une énergie considérable. Elle se défendit des pieds et des mains contre son lâche agresseur: celui-ci, furieux d'une telle résistance, tira son couteau en disant à la pauvre sœur qu'il allait lui couper « le sifflet. » C'est dans les manœuvres de l'attaque et de la défense que la sœur Camille reçut un coup à la joue, à la région dorsale de la main, instinctivement portée à la gorge pour la défendre, puis au bonnet, dont la patte a été coupée au niveau de l'oreille gauche.

» Sous l'influence d'une terreur qui a doublé son énergie et ses forces, la sœur a pu entrainer son agresseur jusqu'à la porte de l'établissement, qui n'était pas fermee. Poussée par l'effort de la sœur maintenant toujours son meurtrier, la porte a cédé et a laissé tomber à terre la victime et l'agresseur.

» Alors elle a crié au secours, l'homme a lâché sa victime et s'est sauvé.

» Une Sœur arrivant à son appel se heurta contre sa compagne, que dans l'obscurité elle prenait pour un paquet. La Sœur Camille lui dit : « Courez donc après lui, il m'a coupé le cou. » L'autre, effrayée à son tour, n'eut qu'une seule pensée, celle de fermer la porte et de laisser à l'assassin le temps de se dérober a toute recherche.

» Le docteur Piérart, appelé à donner des soins à la Sœur Camille, regarda les blessures comme n'ayant pas de gravité ; seulement en raison de l'état nerveux de la Sœur, il craint beaucoup des conséquences plus graves.

» L'auteur de ce lâche attentat n'a pu encore être découvert. »

UNE REGRETTABLE AFFAIRE. — Le *Gaulois* raconte que dans la matinée d'hier, une jeune femme à l'accent allemand très prononcé, se présentait au guichet de M. de Rotschild, demandant le payement d'un chèque de 19,000 francs. Le caissier, mis en éveil par l'importance de la somme et l'extérieur peu fortuné de la cliente, demanda quelques explications sur la provenance du chèque. La jeune femme se troubla, balbultia et fit mine de se retirer. Mais le caissier avait fait un signe, les garçons de bureau s'opposèrent à sa sortie, et prévinrent les gardiens de la paix, qui la conduisirent immédiatement devant le commissaire de police du quartier. La jeune femme déclara se nommer B..., et qu'elle était mariée à un gardien de la paix demeurant rue Tholozé, numéro....... « Mon mari, dit-elle, trouvé ce chèque hier et m'a chargée de l'encaisser. » Le préfet de police aussitôt avisé, révoqua immédiatement l'agent, qui s'était rendu coupable de cet acte ; en même temps, le service de sûreté recevait l'ordre de procéder, sans retard à l'arrestation de B...., qui, une heure plus tard, venait rejoindre sa femme chez le commissaire de police. B ....., qui compte quatre ans de service dans l'armée, huit ans de service dans le corps des gardiens de la paix, et qui a été récemment décoré de la médaille de sauvetage, n'avait jamais donné lieu au moindre reproche. Depuis quelque temps, il était plus spécialement attaché au service de la maison de Rothschild, et on se demande s'il a trouvé ou s'il a détourné le chèque dont il essayait de faire opérer le recouvrement par sa femme.

L'enquête se poursuit.